L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES: NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHISE.
No. 81 rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal tri-hebdomadaire, deux fois par semaine, une année d'avance..... 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis de cesser, un mois avant l'expiration.
ANNONCES ordinaires, insérées par chaque ligne, pour chaque insertion subséquente..... 50
Chaque ligne de plus pour chaque insertion subséquente..... 25
Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'un mois, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, insérées une fois par semaine, pour chaque insertion..... 1
LES ANNONCES qui ne pourront pas la durée de l'insertion seront comptées pendant un mois, et figureront tous les mois en conséquence de cette disposition.
Le privilege des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Whise, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846 de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de 1,850 PIASTRES payables par chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle. Orleans, 27 decembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMPS ET L'ETE.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, CAPT. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orleans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A M en place du Bulletin et opérera sur le tour de Bayou Sara en tous les lundis et vendredis, à 10 heures A M. excepté quand de la malle les quatre premiers dimanches.
Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baird sera de nouveau continué, la continuation du patronage de son excellent bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY.
N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et partira le lendemain pour tous les jeudis après midi.
24 fev.

POUR LES ATTAKAPAS
Directement. Le bateau à vapeur mouche ira de NOTRE DAME, capitaine M. Mogridge, en allant seulement, son tour au bout de la rue Bienville, et partira le mercredi 4 mars, revenant à midi le jeudi suivant, et des passagers pour St. Martinville, le Nouveau Iberie, Franklin, Centreville, Butte-la-rose, Brashear City, la Fourche et les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur Pilot Boy, capitaine Bedell, partira pour les mêmes endroits, le 10 mars, revenant le 14.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

Nouveaux dérangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, et arrivant à la Nouvelle-Orleans tous les lundis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nouvelle-Orleans tous les mercredis à 10 heures du matin pour la Pointe à la Hache, et sera de retour le jeudi suivant dans l'après midi.
Par ces nouveaux arrangements les passagers allant à la Balize arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche de bonne heure comme avant.
Les rafraîchissements du marché de HELEN, sont un particulier accent de tout autre bateau laissant les mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou au
ROBERT MURPHY,
bd. Ste. Marie Levee
22 fev

POUR BAYOU-SARA.—Le bateau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année en commerce avec le service de paquets pour Bayou Sara et la Nouvelle-Orleans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orleans tous les dimanches à 10 heures du matin, et des Bayou Sara tous les mercredis, à 10 heures du matin. Un bateau est en toutes points digne du patronage du public. L'élégance de sa chambre et les soins apportés à la cuisine font de sa table une chose qui mérite d'un voyageurs tous les agrements désirables avec exactitude et sureté.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE 19, Toulouse
Excepté DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALISE Le steamer WAVE, capt. E. Norton, partira pendant toute la durée de la Nouvelle-Orleans tous les SAMEDIS à 10 heures A M. et sera de retour à la Nouvelle-Orleans le LUNDI soir.
Pour la Pointe à la Hache, partira de la Nouvelle-Orleans tous les mercredis à 10 heures et sera de retour le jeudi soir.
M. Jacques Landry, le capitaine bien connu, qui a si longtemps conduit le steamer Farmer, fait la remplacer, et on peut être sûr que le steamer Wave, dont la marche est supérieure à celle de tout autre bateau de la rivière, ne laissera rien à désirer à tous ceux qui le favoriseront de leur patronage.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LANDRY, 7 Ville Levee
4 fev

POUR NEW-YORK. Le navire (A 1) BRITANNIA, capitaine Thomas Nye, fera son prochain voyage régulier. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Co.
Ets. Magazine et Lafayette
5 mars

POUR NEW-YORK — Ligne de Packets. La barque ALBERS, capitaine Marwick, a une partie de son chargement engagée, partira avec promptitude. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à des bateaux à du triangle, à de manière agréable, ou à
J. W. STANTON & Co.
27 fev Entrepôt Magasins et Lafayette

POUR MALTE—Passage seulement. Le brick CAMEO, capitaine Jarvis, partira aussitôt le chargement. Pour passage, ayant de beaux appartements, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON, 62 Camp
4 mars

POUR NEW-YORK. La barque U. H. CHAPIN, capitaine Wyer, est maintenant prête à prendre son fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
JAS. E. WOODRUFF 60 Camp
20 fev

POUR NEW-YORK. Le brick GENERAL MARION, capt. Hinde ayant la plupart de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret et passage s'adresser à
RICKER & PEARSON.
12 fev 62 Camp

POUR NEW-YORK. Le navire RICHMOND, capitaine F. H. Savory, est maintenant à charger à la cale et partira sous peu. Pour fret ou passage de préférence sur le pont, ou pour passage, s'adresser à
LEVEY & GAGE, 93 Commune
11 fev

POUR NEW-YORK. Le brick CAPTOR, capitaine Bonfanti, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp
23 jan

POUR PHILADELPHIE. Le navire CHAPA, capitaine Wm. Ford, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. & E. WOODRUFF 60 Camp
4 mars

POUR PHILADELPHIE. Le navire PARIO, capt. Kinne, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
H. GALE.
21 fev

POUR PHILADELPHIE. Le brick neuf et fin voilier NAHANTA, capitaine Rollins, ayant la plus forte partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à bord
Camp
9 fev

A FRETER—Un brick neuf, double et cherché en cuivre, du port de 1100 barils. Double et petit à affréter pour les Antilles. Pour plus de détails, s'adresser à
RICKER & PEARSON.
25 fev

POUR BOSTON—Ligne de Pearson. Le navire paquetot RUSSELL GLOVER, capitaine Pearson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON.
25 fev 62, Camp

POUR BOSTON—La barque DANTHEA, capt Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE.
21 f 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire MEDORA, capt Young partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
L H GALE.
24 f 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire EMILY TAYLOR, capt Howes, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à
L H GALE.
21 f 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire ALESTO sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, ainsi que de plomb, ou passage, s'adresser à
L H GALE,
12 fev 93, Commune

POUR LA HAVANE—Le beau brick T. PARKER, capitaine McConnell, partira pour le 20 fev. Pour fret de 250 barils, ou passage, s'adresser à bord, ou à
REYNAUD, CUCULLU & Co.
20 fev

POUR LE HARVE—Le navire (A1) fin voilier, ROCHESTER, capt. Peabody, partira sous peu. Pour fret de 900 balles de coton, ou passage, s'adresser à
L H GALE.
2 mars

POUR LE HAVRE—Le 3 mars.—Le navire RICHMOND, capitaine Pemberton, partira ce jour ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
PIERRE POUTZ, 93 Douane
20 fev

POUR BORDEAUX—Le brick fin voilier ALDRICH, capt. Scales, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
16 fev 62, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1ère classe NARRAGANSETT, capitaine Destebecho, partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
PIERRE POUTZ,
27 jan 93, rue de la Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais de première classe LEANDER, capt. Preece, partira sous peu. Pour fret ou passage, d'abonner à
L. H GALE,
12 fev 93, Commune

DEPOT DES VEGETABLES PRESERVES NATURES
DE WM. A. CLASE,
Rue du Cirque No. 102, Nlle. Orleans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

H. RICHARDS, [illegible]
L. passe ancienne, et vendu en gros, [illegible]
WILLIAM DAVIDSON & Co. [illegible]
J. F. REDDIER & Co. [illegible]
R. P. WHITMORE, [illegible]
A deux pas [illegible]
D. [illegible]
F. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 5 MARS 1846.

OREGON ET LE TARIF.

L'administration essaie de réunir les deux questions de l'Oregon et le Tarif, afin de [illegible] l'une par l'autre. Les journaux whigs ont agité cette tentative; et les feuilles locofocos se sont indignées [illegible] ce moment les locofocos, ces soi-disant Anglophobes. C'est que les whigs n'ont jamais montré la moindre disposition à sacrifier l'industrie nationale à l'influence du pauperisme étranger; c'est que, sans se mêler à tout propos de leur haine pour l'Angleterre, ils sont songe toujours à leur pays avant tout. Après ce qui vient de se passer, après le touchant échange de sympathies que vient de provoquer entre les Anglais et les locofocos le rapport de M. Walker, si patriotiquement [illegible] que les whigs, et qui est une contredit l'un des plus ardents [illegible] l'union, s'emporte avec une [illegible] plus signalé par les whigs. [illegible] dernier arrivage, dit ce journal, les [illegible] l'Oregon et un Tarif, comme celles de [illegible] et des Tuileries [illegible] élection prendentielle, [illegible] [illegible] qui ne peut [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] impôts. [illegible] [illegible] adultère de la [illegible] [illegible] sacrements de cette [illegible] des citoyens avec les [illegible] [illegible] sur le noble et [illegible] principe [illegible] la patrie d'abord, la patrie ensuite, la patrie toujours", et ne pas souffrir que l'intrigue, la diplomatie ou la fourberie législative ne viennent mêler les deux questions. Qu'on règle d'abord celle de l'Oregon, sans les bases posées par le gouvernement, c'est-à-dire *sans compromis* et en se rappelant que nous avons droit *à tout le territoire*; et qu'on ne permette pas que des suppositions secondaires viennent entraver la solution que demande le pays."

Toute cette indignation est fort belle assurément; mais il n'en reste pas moins démontré d'une façon presque évidente, que le Tarif sera pour beaucoup dans la solution des difficultés actuelles. On n'ouvrira pas le but de la réforme qu'on y propose; on ne la mettre ce but; mais on n'y marchera pas moins. Personne ne songera ce qu'on voudra ou à peu près, par la simple raison que, sous prétexte de servir les intérêts, on aura fait ce que pouvait être le plus agréable à l'Angleterre. Voyez avec quelle facilité les Anglais ont accueilli les projets de réforme de M. Walker; voyez avec quelle considération ils traitent MM. Calhoun et McDuffie, ces habiles défenseurs du libre commerce, et dites-nous si jamais les chiffres d'Etat, défendant le Tarif, c'est-à-dire la protection à l'industrie indigène, ont joui d'une sympathie aussi grande. Non certes, répondrez-vous *Théâtre St-Charles*.—M et Mme Kean ont obtenu, un fait sur, un nouveau et brillant succès dans la comédie de Shakespeare *Much ado about nothing*. On ne se serait guères doute que la vive et [illegible] spirituelle *Beatrice* n'était rien autre que la touchante et sublime *Mme Beverley* de la veille Gaité, finesse, malice, verve, raillerie, toutes les qualités comiques, Mme Kean les possède au même degré que les qualités nécessaires à la tragédie. Son mari a singulièrement gagné dans l'estime des amateurs. Il a joué le rôle de *Benedick* comme un artiste consommé, comme un artiste qui s'inquiète de donner une physionomie complète au personnage qu'il représente. C'est là un mérite dont on lui tient bon compte. Le public du [illegible] accueille le couple dramatique avec un empressement et un enthousiasme croissant. Bienheureux ceux qui ont pu s'assurer des places à l'avance; car ceux qui arrivent à l'ouverture de la salle, ont grand peine à en trouver. C'est une vogue bien méritée.

Le Southern Quarterly Review contient dans son numéro de janvier un article fort remarquable, concernant [illegible] à propos du "*Juif-Errant*", cet article a ressorti vivement l'immoralité du Roman d'Eugène Sue; il en signale les tendances démoralisatrices; il stigmatise les scènes licencieuses qu'il renferme. Il se plaint en même temps que la Revue ait été la seule à peu près à combattre l'influence délétère de cette œuvre qui a eu tant de succès parmi nous. L'*Abeille* peut se rendre cette justice que dans sa partie anglaise tout aussi bien que dans sa partie française, elle a pris les devants sur la Revue du Sud. La publication du *Juif-Errant* était à peine achevée que nous en donnions une appréciation à laquelle bien des gens ont reproché d'être trop rigoureuse, et qui n'a paru que juste aux juges désintéressés.

La malle du Nord a manqué hier au delà d'Augusta, Georgia.

(*Communiqué.*)

HISTOIRE DE LA LOUISIANE PAR CHARLES GAYARRÉ

La littérature américaine s'enrichit d'un ouvrage remarquable, le premier volume de l'Histoire de la Louisiane par Charles Gayarré. La portion typographique en est traitée avec soin et netteté, et fait honneur aux presses de MM. Magne & Weisse. L'auteur, Louisianais de naissance, et qui occupe maintenant le poste éminent de Secrétaire d'Etat, a jugé à propos d'écrire ce volume en langue française; il donne pour cela de si bonnes raisons, que je lui souscris à lui même, le nom de le justifier de reproche qui lui a été fait de n'avoir pas produit son ouvrage en langue legale.

Je voulais d'abord écrire cet ouvrage en anglais, la grâce en est toute simple, c'est la langue du pays, et ensuite, l'ouvrage aurait eu la chance d'une circulation plus étendue. Mais quand j'en vins au style de composition, je fus arrêté dans la détermination que j'avais prise. Qu'on lise l'ouvrage, et on comprendra facilement pourquoi je modifiai mon résolution primitive. On verra que, comme écrivain, je m'en suis effacé complètement, et que j'ai cherché à faire raconter l'histoire par les contemporains eux-mêmes. J'ai cherché à faire revivre tous les acteurs qui se sont succédés dans le pays. Ce sont eux qui agissent, qui parlent, qui rapportent ce qu'ils ont fait, et qui se [illegible] encore dans toute spécialité de leurs vertus, de leurs vices, de leurs préjugés, de leurs passions, de leurs affections et de leurs haines. S'il est permis de dire que le style est l'homme, j'aurai bien fait d'avoir reproduit dans tout le leur identité les dépêches de tous ceux qui ont joué un rôle saillant dans l'histoire de la Louisiane. Ainsi, des lignes de la main de M. de Bienville, on apprendront davantage sur le caractère et le compte de cet personnage qu'aucune appréciation faite par un autre que lui-même. Ainsi, en reproduisant les différents styles des principaux fonctionnaires [illegible], qui ont été destinés de la Louisiane ont été [illegible], je les aurai replacés vivants devant le lecteur. Ainsi [illegible] c'était de faire reparaître chaque époque avec son costume local, et en quelque sorte, chaque personnage avec le costume du temps. Je sentis que mais [illegible] ce en anglais serait dépouvru de cet [illegible] que lui donnais, à mes yeux du moins, en empruntant le langage des premiers colons."

A l'appui de ce raisonnement de M. Charles Gayarré, soutenu ici que la langue française [illegible] population Anglo-Américaine aussi un peu [illegible] paraît depuis quelque temps obtenir à ses yeux une faveur particulière, si l'on en peut juger par l'affluence remarquable des [illegible] qui [illegible] quotidiennement chaque soir le théâtre français de cette ville, depuis le commencement de cette année; et surtout par les comptes favorables que les principaux organes de la presse Américaine ont récemment rendus de l'ouvrage de M. Gayarré.

En effet, l'idiôme français qui est devenu la langue universelle de la diplomatie et des cours en Europe, et que les classes élevées de tous les pays polis et sont frères de cultiver, offre suffisamment d'intérêt surtout en Louisiane, pour avoir mérité de la part de nos frères de race Anglo-Saxonne, [illegible] manger de cette tardive faveur. Espérons qu'en tel progrès ne s'arrêtera en si belle voie. Nos modernes modernes ont-ils rêvé un résultat plus beau, que [illegible] fusion des races tendant à élargir la sphère de l'intelligence humaine par la connaissance de deux langues; l'une la plus polie, l'autre la plus énergique des idiômes connus; et à cette œuvre d'amélioration et de progrès, viennent aussiter le par amour des arts et celui de la patrie!

Charles Gayarré a rendu un véritable service à la population Franco-Américaine, en faisant paraître [illegible] devant elle la série de ses ancêtres avec leur physionomie du temps et leur couleur locale. Son livre qui est recommandé par un style pur et [illegible] et par une vérité de détails puisée aux sources les plus [illegible] devra être le rudiment de tout Louisianais qui voudra prétendre à une connaissance exacte de l'histoire de son pays.

L'auteur, depuis la découverte par Christophe Colomb en 1492, parcourt successivement les périodes [illegible] la découverte du golfe mexicain, [illegible] la Floride par Ponce de Léon en 1513, l'exploration de la Floride en 1539 par Hernando de Soto; la découverte, par ce dernier, du Mississipi en 1541.

Le premier établissement en Louisiane par [illegible] [illegible] [illegible]